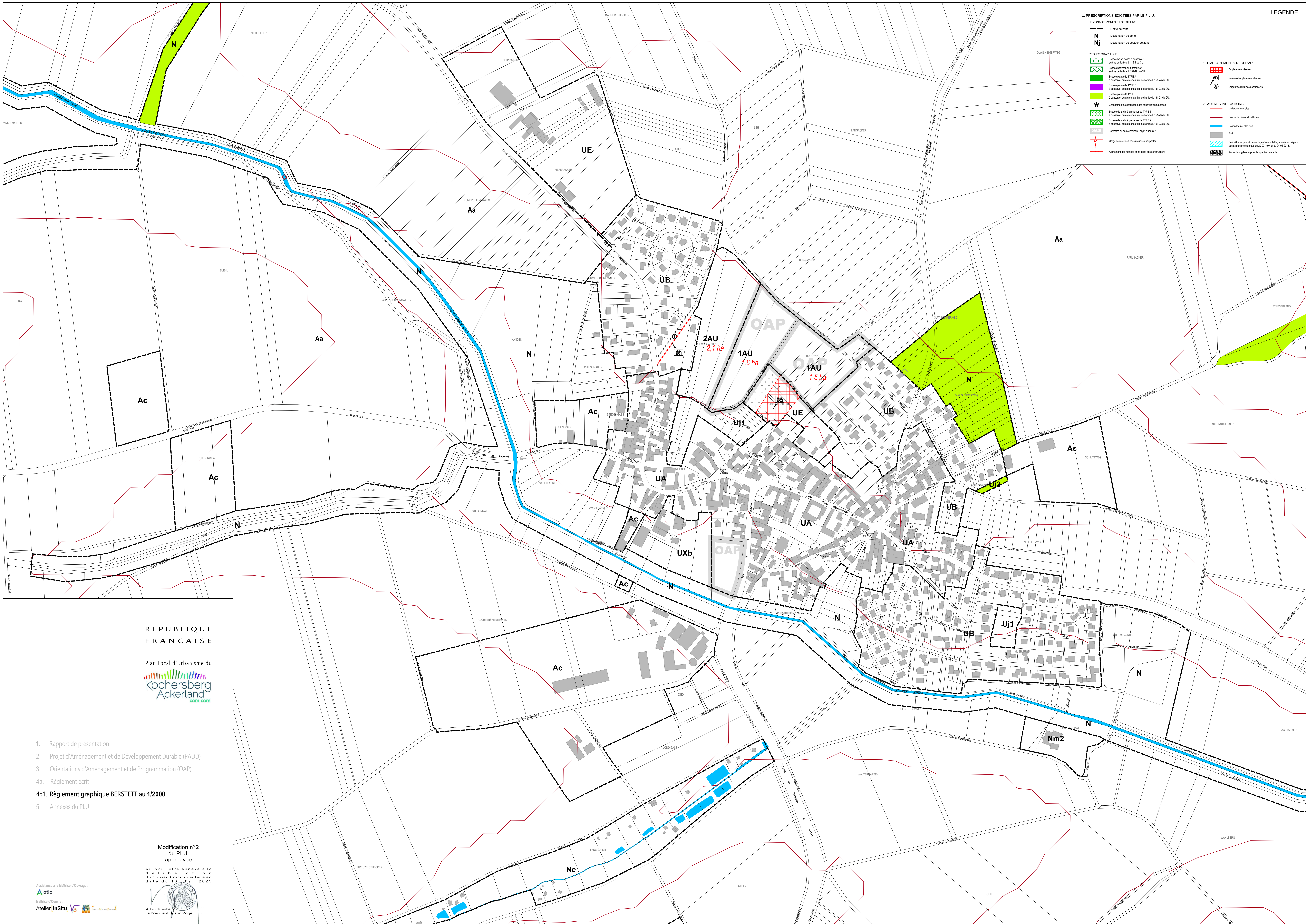




1. PRESCRIPTIONS ENCITES PAR LE P.L.U.

LE ZONAGE: ZONES ET SECTEURS

- Limite de zone
- N
- Nj
- Désignation de zone
- Désignation de secteur de zone

PROTEGES CONSERVES

- Espace total classé à conserver au titre de l'article L. 151-19 du C.U.
- Espace partiellement à préserver au titre de l'article L. 151-19 du C.U.
- Espace partiel de TYPE A à conserver au titre de l'article L. 151-23 du C.U.
- Espace partiel de TYPE B à conserver au titre de l'article L. 151-23 du C.U.
- Espace partiel de TYPE C à conserver au titre de l'article L. 151-23 du C.U.
- Espace partiel de TYPE D à conserver au titre de l'article L. 151-23 du C.U.
- Changement de destination des constructions autorisé
- Espace de jardin à préserver de TYPE 1 à conserver au titre de l'article L. 151-23 du C.U.
- Espace de jardin à préserver de TYPE 2 à conserver au titre de l'article L. 151-23 du C.U.
- Périphérie ou secteur faisant l'objet d'une O.A.P.
- Marge de recul des constructions à respecter
- Alignement des façades principales des constructions

2. EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacement réservé
- Nombre d'emplacements réservés
- Largeur de l'emplacement réservé

3. AUTRES INDICATIONS

- Limite communale
- Courbe de niveau altimétrique
- Cours d'eau et plans d'eau
- BSI
- Périmètre rapproché de captage d'eau potable, soumis aux règles des arrêtés préfectoraux du 25-02-1974 et du 24-04-2013.
- Zone de vigilance pour la qualité des sols

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Plan Local d'Urbanisme du

kochersberg
Ackerland
com com

- Rapport de présentation
- Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Règlement écrit
- 4b1. Règlement graphique BERSTETT au 1/2000
- Annexes du PLU

Assistance à la Mairie d'Ouvrage :

A otip

Mairie d'Ouvre :

Atelier inSitu

Modification n°2
du PLU
approuvée

Vu pour être annexé à la
délibération
du Conseil Communautaire en
date du 19.1.09 1 2025

A Truchtersheim
Le Président Justin Vogel